TARIF POUR L'ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE POUR LE PARTICULIER

3 834€ TTC AVEC MAÎTRE D'OEUVRE

4 036€ TTC SANS MAÎTRE D'OEUVRE

T2

De 80 000€ à 120 000€ de marché de travaux

De 30 000€ à 80 000€ de marché de travaux

3 997€ TTC AVEC MAÎTRE D'OEUVRE

4 428€ TTC AVEC MAÎTRE D'OEUVRE

4 182€ TTC SANS MAÎTRE D'OEUVRE

T3

4 552€ TTC SANS MAÎTRE D'OEUVRE

T4

De 220 001€ à 800 000€ de marché de travaux

De 120 000€ à 220 000€ de marché de travaux

2,01% HT

Conditions d'éligibilité du Maître d'Oeuvre ou Architecte

- Mission complète de conception, direction et surveillance des travaux
- Date de création de la société : 5 ans minimum (dérogation possible si 5 ou 10 ans d'expérience
- Être assuré à la date d'ouverture du chantier (DOC) dans une compagnie d'assurance adhérente à la CRAC*

*Convention de règlement de l'Assurance Construction

Critères spécifiques

- Étude de sol G2AVP obligatoire sur les dossiers de rénovation avec extension
- Intervention d'un Bureau d'étude Structure obligatoire si travaux de rénovation avec surélévation

